



## Enjeux, objectifs et organisation du Plan de Performance PAC

### Éléments de contexte :

Les campagnes 2015 à 2018 ont été marquées par un fonctionnement et un contexte particuliers, liés à la priorité absolue donnée au rattrapage des calendriers de paiement des aides de la PAC. Le retour à la normale du calendrier d'instruction et de paiement sur la quasi-totalité des dispositifs a conduit l'ASP à engager une réflexion pour identifier des pistes d'amélioration de son fonctionnement avec les services instructeurs et de sécurisation de la chaîne d'instruction et de paiement.

Le "Plan performance PAC" qui en est issu vise à renforcer l'accompagnement des SEA dans l'instruction des aides SIGC de la PAC en confiant aux directions régionales de l'ASP certaines missions d'animation et de suivi opérationnel de la mise en œuvre de ces aides en complément de l'action de la DSDA.

### Objectifs :

En s'appuyant sur la mise en place du Plan de Performance PAC (PPP), cette formation vise à acquérir une culture commune de la chaîne d'instruction et de paiement des aides SIGC de la PAC, en précisant notamment le rôle des différents intervenants (MAA/ASP/DR ASP/DDT/DAAF).

Elle définit les enjeux, les objectifs et les axes de travail du PPP. Elle aborde également l'organisation du PPP en DR ASP.

### Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M), DAAF et aux agents en DR ASP.

Dans la mesure des places disponibles, elle peut aussi s'adresser aux agents de l'administration centrale, en DRAAF ou de FAM.

**Prérequis :** Ce dispositif de formation s'adresse à des agents qui connaissent le monde agricole ainsi que les aides PAC en général.

### Contenu proposé :

La chaîne de paiement des aides PAC  
Le rôle et les obligations d'un organisme payeur  
Les refus d'apurement  
Les corps d'audit.  
La délégation de l'instruction (convention MAA/ASP)  
Le contexte de mise en place du PPP  
Les enjeux du PPP  
Les objectifs du PPP  
L'organisation du PPP en DR ASP et les relations avec les SEA

### Intervenants :

**Binôme de formateurs : DDT et DR-ASP**

### Durée :

**2 jours**

### Nombre de participants maximum :

**15 participants**

### Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.  
Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)

### Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.  
Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

### Information :

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)  
Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>  
Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

### Frais d'inscription :

242€ - "Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

### Code RenoiRH formation :

**NINAGP0016**